



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2019 -40		
Séances plénières 25 juin 2018 10 décembre 2018 Présidence Michèle Trémolières Serge Muller	Objet : Listes régionales des données sensibles du SINP Grand Est <i>Amphibiens et Reptiles – Mammifères – Flore – Fonge – Poissons – Crustacés - Bivalves et Gastéropodes - Oiseaux – Insectes-</i>	Vote : favorable

Contexte

La mise en place en région du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) nécessite d'établir un référentiel régional de données sensibles. Les données sensibles sont définies dans le protocole 2017 du SINP comme « des données répondant aux critères visés à l'article L.124-4 du Code de l'environnement, dont la consultation ou la communication pourraient porter atteinte notamment à la protection de l'environnement auquel elles se rapportent ». Le référentiel de données sensibles a pour objectif de fixer un seuil minimal de précision et une durée en dessous desquels ces données ne doivent pas être diffusées largement. Le référentiel comporte une liste d'espèces et définit pour chacune un niveau de précision pour la diffusion de l'observation (1. commune, 2. maille 10*10 km, 3. département), un territoire géographique où s'applique la sensibilité (toute la région ou un ou plusieurs départements) et une durée pendant laquelle la donnée est sensible.

La liste des données sensibles du SINP Grand Est a été élaborée à partir de juillet 2016 en suivant le guide méthodologique rédigé par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) (Touroult et al., 2014). La commission SINP du CSRPN a validé une feuille de route régionale déclinant la méthodologie nationale. Les travaux ont été conduits au travers de 7 groupes taxonomiques en mobilisant plus de 100 experts, membres du CSRPN et spécialistes externes. Les 168 données sensibles identifiées par les groupes de travail ont été analysées par les experts du MNHN préalablement à la séance plénière du CSRPN du 25 juin 2018. Au cours de cette séance plénière les listes initiales ont été discutées sur la base des avis des rapporteurs de la commission SINP et des recommandations du MNHN. Le CSRPN a conservé en l'état ou fait évoluer en séance les listes, à l'exception de celles des oiseaux et des insectes dont les évolutions ont nécessité un travail complémentaire confié aux experts de la commission SINP. La nouvelle liste de 140 données sensibles produite à l'issue de ce travail a obtenu un avis technique et scientifique favorable du MNHN assorti de remarques pour les mammifères, les insectes et les oiseaux. Ces éléments ont été présentés lors de la séance du 10 décembre 2018 visant à valider les listes de données sensibles oiseaux et insectes.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur les listes de données sensibles proposées par chaque groupe de travail taxonomique et la commission SINP, au regard de l'analyse et de l'avis du MNHN.

Supports de réflexion

Dreal Grand Est, 2016, Feuille de route - Élaboration d'un référentiel de données sensibles en région, 22p.

Dreal Grand Est, juin 2018, Synthèse des comptes rendus des groupes de travail sur les données sensibles, 36p.

Dreal Grand Est, décembre 2018, Seconde proposition pour les oiseaux et les insectes, 4p.

MNHN, juin 2018, Analyse des listes d'espèces en lien avec la sensibilité des données transmises par la Région Grand Est, 2p. + tableur

MNHN, août 2018, Avis sur la liste des espèces sensibles en région Grand Est, 2p.

Présentation en séance de Stéphane Guillin, Dreal Grand Est

Rapportage des membres du CSRPN: Laurent Godé, Julian Pichenot (amphibiens et reptiles) ; Estelle Germain, Christophe Borel (mammifères) ; Michel Hoff (flore) ; Jean-Paul Maurice (fonge) ; Marc Collas (poissons, crustacés, mollusques, gastéropodes) ; Ludovic Fuchs, Laurent Godé, Julian Pichenot (insectes) ; Emmanuel Le Roy, Moana Grysan, Yves Muller (oiseaux).

Analyse

Amphibiens et reptiles

Les 7 espèces proposées par le groupe de travail (4 amphibiens et 3 reptiles) ont fait consensus au niveau du CSRPN et du MNHN. Le Pélobate brun (*Pelobates fuscus*) est sur la liste nationale de données sensibles. La Grenouille des champs (*Rana arvalis*), en danger critique, et le Crapaud vert (*Bufo viridis*), en danger, sont sujets au dérangement. Les trois reptiles (Vipère aspic, *Vipera aspis* ; Vipère péliade, *Vipera berus* ; Lézard vert, *Lacerta bilineata*) encourent un risque de destruction volontaire. A noter que la liste comporte une espèce exotique envahissante, le sonneur à ventre de feu (*Bombina bombina*), retenu car il suscite la curiosité du public et sa dispersion peut porter préjudice aux espèces indigènes.

Les données sont considérées comme sensibles quel que soit le stade biologique et diffusées à la commune pour les amphibiens et le Lézard vert, à la maille 10*10 km pour les Vipères aspic et péliade.

Mammifères

Pour les mammifères carnivores le CSRPN valide une diffusion à la maille 10*10 km pour le Loup gris (*Canis lupus*) et le Lynx boréal (*Lynx lynx*) à l'identique de la liste de données sensibles nationale, mais pour une durée illimitée. Il valide le même niveau de diffusion pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) pour une durée de 5 ans. Par rapport à la proposition du MNHN, le CSRPN souhaite maintenir le Blaireau européen (*Meles meles*) sur la liste des données sensibles compte tenu de la forte pression de chasse et des risques de déterrage accrus liés à la diffusion de l'information précise. Le niveau de sensibilité du Blaireau européen est cependant réduit du niveau maille 10*10km au niveau communal.

Le CSRPN valide les propositions du groupe de travail pour les quatre autres mammifères dont les données seront diffusées à la commune durant 1 an pour le Grand Hamster et le Castor d'Eurasie, et durant 5 ans pour le Crossope de Miller et le Campagnol amphibie.

Il souhaite que la sensibilité pour les statuts biologiques soit harmonisée pour les 8 mammifères concernés, à savoir une sensibilité pour tous les stades biologiques sauf le passage en vol qui est sans objet.

Le CSRPN valide la liste des 26 chiroptères qui correspond aux 14 espèces de la liste de sensibilité nationale présentes dans le Grand Est, complétée par des espèces dont la sensibilité est avérée en région. La diffusion est validée à la maille 10*10 km de façon permanente.

Flore

La pertinence d'une liste de données sensibles pour la flore a été largement discutée en groupe de travail. Les 7 espèces proposées au vote du CSRPN étaient soit très rares et très menacées, soit recherchées par des collectionneurs. Le CSRPN a souhaité retirer 3 espèces de cette liste (Orchis pâle, *Orchis pallens* ; Liparis de Loesel, *Liparis loeselii* ; Bruchie des Vosges, *Bruchia vogesiaca*) dont les stations sont très bien connues et largement diffusées à un niveau précis. Les quatre espèces de flore maintenues (Orchis des marais, *Anacamptis palustris* ; Sabot de Vénus, *Cypripedium calceolus* ; Malaxis des tourbières, *Hammarbya paludosa* ; Pivoine mâle, *Paeonia mascula*) seront diffusées dans le SINP à la maille 10*10 km.

Le CSRPN s'interroge également sur la mise en cohérence du référentiel de sensibilité du SINP avec les autres bases de données qui se développent, notamment pour la flore, et qui diffusent les données précises.

Fonge

Le CSRPN partage l'analyse des experts mycologues qui ne souhaitent pas proposer d'espèces sensibles compte tenu de la taille des espèces de ce groupe, de la présence de mycélium dormant et de l'apparition aléatoire des individus. Les experts soulignent la nécessité de protéger les habitats et de disposer de données sensibles habitats.

Poissons, Crustacés, Bivalves et Gastéropodes

Le CSRPN valide les deux espèces de poisson proposées : Saumon atlantique (*Salmo salar*) et Loche d'Etang (*Misgurnus fossilis*). Pour le Saumon atlantique, espèce disparue faisant l'objet d'un plan de sauvegarde sur le Rhin à partir de repeuplement, l'objectif est de limiter l'accès aux données sur les zones de repeuplement et les frayères naturelles. La Loche d'étang est une espèce également présente sur la liste nationale.

L'inscription des trois espèces d'écrevisses natives (Ecrevisse à pattes rouges, *Astacus astacus* ; Ecrevisse à pieds blancs, *Austropotamobius pallipes* ; Ecrevisse des torrents, *Austropotamobius torrentum*) sur la liste des données sensibles est jugée pertinente compte tenu de leur statut de menace, de leur sensibilité au dérangement et des possibilités de prélèvement pour la pêche. Le CSRPN rejoint le MNHN qui demande de réduire la sensibilité à un niveau maille 10*10 km qui correspond à la diffusion actuelle des données dans le cadre du rapportage européen pour deux de ces espèces inscrites sur l'annexe 2 de la Directive Habitat Faune Flore.

Pour la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) le CSRPN valide la proposition du MNHN

de faire passer la sensibilité du niveau départemental au niveau communal compte tenu de l'information déjà disponible.

Il valide également le retrait de la Belgrandie Gfrast (*Belgrandia gfrast*) de la liste des données sensibles au motif que cette espèce, endémique du Haut-Rhin et connue dans une seule localité, fait l'objet d'une publication avec une donnée disponible à la précision du point (+/-10m).

Néanmoins le CSRPN remarque que le niveau de diffusion antérieur ne devrait pas systématiquement imposer le niveau de diffusion à venir pour de nouvelles stations.

Oiseaux

Le groupe de travail a proposé une liste de 50 espèces sensibles avec 15 espèces diffusées uniquement au niveau départemental, 30 au niveau de la maille 10*10 km et 5 diffusées au département ou à la maille selon la localisation géographique. Cette liste voulue assez large au départ a pris en compte le degré de menaces des espèces (Liste rouge), l'évolution récente des populations, leur sensibilité aux dérangements et l'intérêt que ces espèces suscitent auprès des observateurs ou photographes.

Le MNHN recommandait de réduire la liste et d'abaisser les niveaux de sensibilité en cohérence avec les données publiées dans les atlas nationaux et régionaux et avec l'échelle de restitution européenne pour les espèces de la Directive Oiseaux.

Après discussion sur l'éventuel retrait de 4 espèces (Huppe fasciée, *Upupa epops* ; Faucon hobereau, *Falco subbuteo* ; Gorge bleue *Luscinia svecica* ; et Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo*), le CSRPN maintient la liste d'espèces initiale sur la base du principe de précaution.

Il réduit néanmoins les niveaux de sensibilité des espèces en proposant 4 espèces avec une diffusion départementale, 28 avec une diffusion à la maille 10*10 km et 18 avec une diffusion communale.

Le CSRPN restreint également la sensibilité au seul stade de reproduction pour 4 espèces plus abondantes en période de migration ou en hiver ou moins sensibles aux dérangements à cette saison (Grue cendrée, *Grus grus* ; Grande Aigrette, *Ardea alba* ; Grand Cormoran, *Phalacrocorax carbo* ; Héron cendré, *Ardea cinerea*).

Insectes

Le groupe de travail a proposé une liste de 57 espèces dont 34 diffusées au niveau départemental et 23 à la maille 10*10 km. Cette liste a pris en compte le fort intérêt des collectionneurs pour des espèces inféodées à certains milieux voire stations parfois uniques avec des habitats sensibles.

Le MNHN et les rapporteurs considéraient cette liste comme trop précautionneuse et avec un niveau de sensibilité surévalué pouvant avoir des effets néfastes sur la conservation des espèces, en lien avec la destruction involontaire d'habitats par méconnaissance des espèces présentes. Le floutage des données était également évoqué comme pouvant être un frein à la connaissance du fonctionnement des métapopulations pour des espèces en limite d'aire de répartition.

Sur la base de ces considérations, les rapporteurs du CSRPN ont retiré 18 espèces de la liste et réduit la sensibilité à la maille 10*10 km ou au niveau communal.

Le CSRPN valide la nouvelle liste comportant 39 espèces dont 11 diffusées à la maille 10*10 km et 28 diffusées au niveau communal.

Il pose également la question de la mise en cohérence de la liste des données sensibles pour la flore avec celle des insectes. Dans la mesure où certaines plantes sont des hôtes privilégiés pour certains insectes, leur niveau de diffusion devrait être identique.

Avis du CSRPN

Séance plénière du 25 juin 2018

Le CSRPN émet un **avis favorable**, après prise en compte des modifications d'espèces et de niveau de sensibilité actées en séance, sur les listes de données sensibles pour :

- les amphibiens (4 espèces) et reptiles (3 espèces)
- les mammifères (8 espèces et 26 espèces de chiroptères)
- la flore (4 espèces)
- les poissons (2 espèces), crustacés (3 espèces) et bivalves (1 espèce)

Séance plénière du 10 décembre 2018

Le CSRPN émet un **avis favorable**, après prise en compte des modifications d'espèces et de niveau de sensibilité actées en séance, sur les listes de données sensibles pour :

- les oiseaux (50 espèces)
- les insectes (39 espèces)

Le référentiel de sensibilité du SINP Grand Est comporte ainsi 140 données sensibles.

Fait le 19 juin 2019
Le président du CSRPN



Serge Muller